REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_203

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

_

MODIFICATION DES REPRESENTANTS

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 avril 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 19 avril 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 avril 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* ***26*** *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Isabelle BERTHELOT, *adjointes,* Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Isabelle BERTHELOT	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Delphine DEBATISSE	Brigitte BONNEFOND
Chantal LACOUR	Brigitte MACAUDIERE
Michel CELLIER	Pierre BARNET
Richard MOUSSÉ	Eric MICHAUD
Andrée RICCETTI	Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20230426-DCM_2023_203-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2023
Affichage : 27/04/2023

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 26 avril 2023 **DCM_2023_203**

ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

MODIFICATION DES REPRESENTANTS

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV portant création des commissions locales d'évaluation des charges transférées entre un établissement public de coopération intercommunal et ses communes membres ;

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L.2121-33 portant désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Roannais Agglomération du 24 septembre 2020, portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Le conseil communautaire de Roannais Agglomération a fixé les modalités de représentation au sein de la commission de la façon suivante :
- Commune de mois de 5 000 habitants : 1 siège (1 titulaire, 1 suppléant)
- Commune de 5 000 à 30 000 habitants : 3 sièges (3 titulaires, 3 suppléants)
- Communes de plus de 30 000 habitants : 4 sièges (4 titulaires, 4 suppléants) ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Riorges du 12 novembre 2020 désignant 6 représentants (3 titulaires, 3 suppléants) pour siéger à la CLECT comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Nabih NEJJAR	- Thierry ROLLET
- Pierre BARNET	- Andrée RICCETTI
- Véronique MOUILLER	- Jean-Marc DETOUR

Considérant la démission de Jean-Marc Detour en date du 23 mars 2023, il convient de désigner un nouveau suppléant pour siéger à cette commission.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne *à l'unanimité*, Vincent MOISSONNIER, membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Riorges, le 26 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Nabih NEJJAR

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN